

Rapport annuel 2005

**Monceau Générale
Assurances**

Sommaire

Rapport du Directoire.....	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats	p.8
Bilan.....	p.10
Annexe aux comptes 2005.....	p.12
Résolutions soumises à l'assemblée.....	p.35

CONSEIL DE SURVEILLANCE

En date du 29 juin 2006

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Secrétaire :	Guy Beaumont
Membres :	Capma & Capmi représentée par Bernard Desrousseaux Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Paul Tassel Serge Benard Jean Brisset Robert Choplin François Cochet Jean de Gaulle † Henri Saint-Olive Alain Gerbaldi Philippe Charté Bernard Petitpierre Michel de Guigne Hubert Gozard Pierre Terray Monceau Investissements Immobiliers représentée par Jean-Pierre Bosset

DIRECTOIRE

En date du 29 juin 2006

Président :	Gilles Dupin
Membres :	Philippe Desage Henry Lagache Anne-Cécile Martinot Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous rendre compte de l'activité de Monceau Générale Assurances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et soumettre à votre approbation les comptes, bilan, comptes de résultats et annexes, arrêtés au 31 décembre 2005.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et modifications reçues en application des articles L.233-7 et L.213-12 dudit code, nous vous rappelons que le capital social de votre société anonyme se compose de 997 375 actions de 15.24 euros chacune détenues par la Mutuelle Centrale de Réassurance à 99,99%, soit 997 355 actions, les autres actionnaires, au nombre de 19, en détenant chacun une, ou deux s'agissant de Monceau Investissements Mobiliers.

Au sein du Conseil de surveillance, Monsieur Nouvellon, agent général, ayant pris sa retraite, a démissionné en 2005. C'est désormais Philippe Charté, agent général à Blois, qui représentera ses collègues agents généraux au conseil.

Quelques jours après la clôture de l'exercice 2005, Monsieur Jean de Gaulle nous a quittés. Il participait au conseil d'administration de la Mutuelle Générale d'Assurances depuis l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 1998. Il a été un soutien sincère inébranlable pendant toutes ces années. Qu'il lui soit fait hommage aujourd'hui.

Le directoire a accueilli 4 nouveaux membres, dont Gilles Dupin, nommé Président du directoire par le conseil de surveillance du 13 décembre 2005.

La liste des mandats et fonctions exercés déclarés par chacun des mandataires sociaux figure dans l'annexe aux comptes.

L'année 2005 a été pour notre société une année de transition, au cours de laquelle les équipes de collaborateurs et les agents généraux et partenaires de Monceau Générale Assurances ont poursuivi leurs efforts. Désormais adaptés à leur nouveau siège administratif vendômois, ils profitent pleinement des avantages offerts par le déménagement : multiplication des contacts, des échanges, de la formation, accélération des projets, notamment informatiques.

A l'occasion de la recomposition du directoire, en décembre 2005, il a été décidé, après débat avec le conseil de surveillance de MGA et le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de concentrer l'énergie du directoire

à la gestion des opérations "vendômoises" et de geler, un temps, la direction commune avec la Marf. Ainsi, ont été entrepris des travaux de recrutement de nouveaux collaborateurs, de dynamisation et motivation des équipes, de formation, de refonte de la gamme de produits, de révision des procédures de gestion ; les échéances futures du réseau d'agents ont été préparées : remplacement d'agents arrivant à l'âge de la retraite, dialogue avec les agents généraux.

Par ailleurs, afin d'accroître les possibilités d'échanges de compétences et de mise en commun des moyens entre les sociétés lard du groupe, les mutuelles associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance et les mutuelles adhérentes de l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau, un groupement d'intérêt économique a été créé en fin d'année 2005 par Monceau Générale Assurances, la Ciam, l'Union des Mutuelles d'Assurance Monceau et la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Pour Monceau Générale Assurances, la première conséquence de la création du groupement d'intérêt économique, Monceau assurances dommages, est le transfert, au 1^{er} janvier 2006, de l'ensemble des ressources mutualisables, moyens humains et informatiques, de même que l'ont fait le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, la Mutuelle Centrale de Réassurance et la Ciam pour l'ensemble de leurs personnels opérant pour les activités de dommages du groupe. Les collaborateurs de Monceau Générale Assurances dont l'activité ne concernait pas directement et exclusivement la souscription ou la gestion d'opérations d'assurance non-vie ont été invités à rejoindre le Scm.

Ce transfert a été accompagné d'une amélioration de la couverture collective de retraite des collaborateurs qui bénéficient désormais du contrat de retraite par capitalisation "article 83" mis en œuvre par les autres Gie du groupe ; comme les autres, Monceau assurances dommages bénéficiera de l'accord d'intéressement commun.

Au cours de l'exercice 2005, les primes acquises ont progressé de 0,9% pour s'établir à 83 320 milliers d'euros. Si la politique tarifaire est restée constante, limitée essentiellement à l'application des indices de branche, la stabilité du chiffre d'affaires s'explique par l'amenuisement (- 4,2 %) des portefeuilles, essentiellement en automobile et en habitation auprès des agents.

Parallèlement, le poids relatif des sinistres s'est allégé, la charge nette diminuant de 7%, à 25 869 k€, soit 86,1% des primes. En la matière, l'année 2005 a été

marquée par deux phénomènes majeurs et de sens contraires : les sinistres graves néo-calédoniens qui avaient grevé les comptes de 2004 ont été globalement revus à la baisse ; dans le courant du mois de juillet 2005, le Loir-et-Cher a vu s'abattre des chutes de grêle dont les dommages sont intégrés dans les comptes de notre société à hauteur de 4 541 k€. Aucun autre élément majeur n'est venu entacher l'exercice ; ainsi, aucune correction ni provision n'a été constituée consécutivement au contrôle fiscal opéré en 2005 sur les exercices 2002 à 2004 et dont les conclusions sont contestées entièrement par la société.

Hors personnel et commissions, les frais généraux de la période sont stables ; les frais de personnel, après la baisse des effectifs pendant les quelques mois qui ont suivi le déménagement de Blois à Vendôme, sont inférieurs de 24% à ceux de 2004 ; les frais d'acquisition diminuent de 208 k€.

La totalité des rémunérations brutes versées aux membres du directoire au cours de l'année 2005 s'est élevée à 46 k€. Les jetons de présences accordés aux membres du conseil de surveillance ont atteint 9 k€.

Les produits des placements nets de charges progressent de 35% à 2 961 k€ sous l'effet des arbitrages opérés. En effet, la gestion financière du groupe ayant pu profiter de la baisse des taux d'intérêt pour réaliser des plus-values sur les produits obligataires, la réserve de capitalisation a été dotée dans des proportions importantes. Hors cette dotation, les produits financiers nets de charges progressent de 102%. Sont affectés 2 321 k€ au compte technique.

Le résultat technique brut ressort à 8 603 k€ avant imputation des éléments liés à la réassurance des opérations, dont la commission reçue des réassureurs pour 13 148 k€, en baisse de 3,4% ; le résultat technique net s'affiche en augmentation, à 2 034 k€

contre 336 k€ en 2004, année marquée par une sinistralité exceptionnelle et géographiquement concentrée ayant justifié le recours à la garantie de la couverture des engagements par la Mutuelle Centrale de Réassurance, pour 6 400 k€, dont 1 300 k€ ont été remboursés dès 2005.

Encore troublée par des contentieux sociaux, parmi lesquels 19 recours formés par des salariés ayant refusé le transfert à Vendôme, votre société continue d'enregistrer des charges exceptionnelles entraînant une perte supplémentaire de 1 521 k€.

Le résultat de l'exercice atteint ainsi cette année 786 k€ que nous vous proposons d'affecter au compte "report à nouveau". Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Au bilan, les placements s'établissent désormais à 65 388 k€, les provisions techniques brutes à 102 429 k€ dont 43 997 k€ à la charge des réassureurs.

La perte de 53 k€ de l'exercice 2004 a été affectée au report à nouveau. Si l'assemblée générale décide l'affectation du bénéfice de 2005 au report à nouveau, les capitaux propres s'élèveront à 19 722 k€.

La société dispose au 31 décembre 2005 d'une marge de solvabilité constituée de 22 576 k€ pour une marge réglementaire requise de 7 757 k€ ; parallèlement, les engagements réglementés font apparaître un excédent de couverture de 4 655 k€.

Sans impact immédiat sur les comptes de la société, la décision a été prise par le conseil de surveillance d'engager un programme de restructuration complète de l'ancien siège administratif à Blois, rue du Bourg Neuf, qui donnera lieu ensuite à une vente à la découpe d'appartements à usage d'habitation.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance.

Nous tenons également à remercier nos collaborateurs et ceux du Service central des mutuelles pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société.



RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/ Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2. de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 8 juin 2006

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2005

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2004
1 Primes :	+	83 320	53 291	30 030	31 441
1a Primes	+	83 600	53 291	30 309	31 408
2a Variation de primes non acquises	+/-	-280	-	-280	33
2 Produits des placements alloués	+	2 321	-	2 321	1 736
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		59 441	33 573	25 869	27 826
4a Prestations et frais payés	-	54 222	29 490	24 733	26 559
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	5 219	4 083	1 136	1 267
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-743	-	-743	185
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		16 870	13 148	3 721	3 289
7a Frais d'acquisition	-	13 058	-	13 058	13 266
7b Frais d'administration	-	3 811	-	3 811	3 627
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	13 148	-13 148	-13 605
8 Autres charges techniques	-	1 433	-	1 433	1 492
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	37	-	37	49
Résultat technique non vie		8 603	6 569	2 034	336

Opérations	Opérations
2005	2004

1 Résultat technique non vie		2 034	336
3 Produits des placements		4 841	2 428
3a Revenu des placements	+	1 412	1 500
3b Autres produits des placements	+	141	211
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	3 288	717
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		1 880	235
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	255	217
5b Autres charges des placements	-	128	8
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	1 497	11
6 Produits des placements transférés	-	2 321	1 736
7 Autres produits non techniques	+	22	21
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-1 521	-684
9a Produits exceptionnels	+	310	1 999
9b Charges exceptionnelles	-	1 832	2 683
10 Participation des salariés	-	389	183
11 Impôt sur les bénéfices	-	-	-
12 Résultat de l'exercice		786	-53

Bilan au 31 décembre 2005

1 ACTIF

31 déc. 2005	31 déc. 2004
--------------	--------------

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	352	-
3 Placements	65 388	61 212
3a Terrains et constructions	2 349	2 434
3b Placements dans des entreprises liées	1 499	1 499
3c Autres placements	60 115	55 822
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 425	1 457
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	43 997	39 913
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	43 997	39 913
5e Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	19 273	18 614
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	16 660	15 562
6aa Primes restant à émettre	2 568	2 149
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	14 092	13 413
6b Créances nées d'opérations de réassurance	17	-
6c Autres créances :	2 596	3 052
6ca Personnel	7	10
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	370	459
6cc Débiteurs divers	2 219	2 583
7 Autres actifs	4 673	4 588
7a Actifs corporels d'exploitation	949	898
7b Comptes courants et caisse	3 724	3 690
8 Comptes de régularisation - Actif	4 401	4 625
8a Intérêts et loyers acquis non échus	723	659
8b Frais d'acquisition reportés	3 191	3 256
8c Autres comptes de régularisation	487	710
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif	138 085	128 952
-------------------------	----------------	----------------

1 Capitaux propres :	19 722	17 465
1a Capital appelé	15 200	15 200
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	3 716	2 245
1e Report à nouveau	20	74
1f Résultat de l'exercice	786	-53
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	102 429	97 636
3a Provisions pour primes non acquises non vie	18 962	18 682
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	82 295	77 076
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	446	409
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	726	1 469
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	1 116	567
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes :	14 774	13 150
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 158	2 962
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 509	6 096
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	5 107	4 092
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2	2
7ec Personnel	450	1 079
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 799	1 569
7ee Créanciers divers	2 857	1 442
8 Comptes de régularisation - Passif	43	134
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif

138 085

128 952

Annexe aux comptes 2005

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants de l'exercice sont décrits dans le rapport du Directoire au Conseil de Surveillance.

Il convient de mentionner en outre que la société fait actuellement l'objet d'un contrôle par l'Administration fiscale, portant sur les exercices 2002 à 2004. Dans les jours qui ont précédé le 31 décembre 2005, marquant la prescription sur les opérations de 2002, l'Administration a notifié un redressement en base de 4.032 k€, provenant pour l'essentiel d'une réintégration dans la base taxable de 25 % des provisions pour sinistres à payer constituée à l'inventaire. Le caractère irréaliste de ce redressement, tout comme son absence totale de fondement, ont conduit la société à le contester dans son entièreté.

Enfin, la société a participé fin 2005, conjointement avec d'autres adhérents ou filiales de Monceau Assurances, à la création d'un Groupement de mise en commun de moyens opérationnels de souscription et de gestion d'opérations d'assurance non-vie, Monceau Assurances Dommages. Le personnel a été invité, selon les fonctions ou responsabilités qu'il occupe, à rejoindre ce groupement ou le Service Centrale des Mutuelles. Ce transfert a été accompagné d'une amélioration de la couverture collective de retraite complémentaire par capitalisation, accordée dans le cadre de l'article 83 du Code des Impôts.

L'ensemble du personnel a accepté les transferts proposés, et la société ne comptait plus d'effectifs salariés au 1er janvier 2006.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une

valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à la MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère la MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2005, MGA aurait dû rembourser 103 k€ à la MCR.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	201	-	-	201
Constructions	2 526	-	-	2 526
Sous-total	2 727	-	-	2 727
Parts de sociétés immobilières non cotées	10	-	-	10
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	10	-	-	10
TOTAL BRUT	2 738	-	-	2 738

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	304	84	-	388
Sous-total	304	84	-	388
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	304	84	-	388

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	201	201
Constructions	2 222	2 138
Sous-total	2 423	2 339
Parts de sociétés immobilières non cotées	10	10
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	10	10
TOTAL NET	2 434	2 349

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 499	-	-	1 499
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	1 499	-	-	1 499

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 499	1 499
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	1 499	1 499

Valeurs brutes au 31/12/2005

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	26 823	36 081	44 558	18 346
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	28 299	20 743	8 243	40 799
Prêts et avances sur polices	554	387	307	634
Autres placements	286	50	-	336
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 457	-	32	1 425
TOTAL BRUT	57 419	57 261	53 140	61 540

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	139	-	139	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	139	-	139	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	26 823	18 346
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	28 160	40 799
Prêts et avances sur polices	554	634
Autres placements	286	336
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 457	1 425
TOTAL NET	57 280	61 540

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	2 738	2 349	2 246	2 434
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	1 504	1 503	1 503	1 503
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	17 842	17 842	18 229	26 679
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 501	1 501	1 533	1 001
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	39 401	39 993	42 512	27 620
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	23	23	23	30
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	611	611	611	524
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 425	1 425	1 425	1 457
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	336	336	355	286
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	65 379	65 583	68 437	61 535
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	39 342	39 934	42 482	27 562
- placements évalués selon l'article R 332-20	26 037	25 648	25 955	33 973
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	65 270	65 474	68 308	61 426
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	109	109	128	109

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2004			2005		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	61 317	61 212	64 420	65 379	65 388	68 437
Amortissement de Surcote	-	457	-	-	237	-
Amortissement de Décote	-	134	-	-	43	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	61 317	61 535	64 420	65 379	65 583	68 437

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2004
Immeubles d'exploitation	2 738	2 349	2 246	2 433
Droits réels	2 727	2 339	2 160	2 424
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	10	10	86	10
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	2 738	2 349	2 246	2 433

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Valeur de remboursement	27 739	36 369
Valeur nette	27 562	39 934
SOLDE NON AMORTI	177	-3 565

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	2 149	2 568	2 568	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 413	14 092	14 092	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	17	17	-
Autres créances	3 052	2 596	2 596	-
Total	18 614	19 273	19 273	-

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts courus non échus	659	723
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	457	237
Autres	3 509	3 441
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	4 625	4 401

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Multi Gestion Assurances	S.A.R.L.	95,0%	3	9	420	-1	-	9	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Assurance vie	Société Anonyme	9,97%	1 496	21 129	16 527	915	-	-295	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2004	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2005
Capital appelé	15 200	-	-	15 200
Réserve de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	2 245	1 472	-	3 716
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	17 445	1 472	-	18 916
Report à nouveau	74	-	53	20
Résultat de l'exercice	-53	838	-	786
TOTAL	17 465	2 310	53	19 722

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/05	31/12/04
Dommmages Corporels individuels	112	10	32
Dommmages Corporels collectifs	198	2	-
R.C. Automobile	4 195	437	1 035
Dommmages Automobile	4 821	-	-
Dommmages aux biens des particuliers	5 525	-	-
Dommmages aux biens des professionnels	1 600	-	-
Dommmages aux biens agricoles	438	1	-
Catastrophes naturelles	852	-	-
Responsabilité Civile	449	-	-
Pertes pécuniaires	207	-	-
Assistance	353	-	-
Divers	-	-	-
Transport	210	-	-
Dommmages construction	-	-	-
R.C. Construction	-	-	-
Acceptations	3	-	-
Total	18 962	451	1 067

Evolution au cours des quatre derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2001	2002	2003

Exercice 2003			
Règlements	34 742	30 836	19 408
Provisions	9 431	9 181	16 493
Total charge de sinistres	44 173	40 017	35 901
Primes Acquisées	54 834	57 837	60 409

Ratio S/P	81%	69%	59%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2001	2002	2003	2004

Exercice 2004				
Règlements	36 129	32 798	31 968	27 439
Provisions	8 971	6 686	9 110	32 400
Total charge de sinistres	45 100	39 484	41 078	59 839
Primes Acquisées	54 828	57 778	58 147	82 555

Ratio S/P	82%	68%	71%	72%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2001	2002	2003	2004	2005

Exercice 2005					
Règlements	37 003	33 782	34 032	44 086	27 277
Provisions	9 024	5 432	5 895	14 979	28 697
Total charge de sinistres	46 027	39 214	39 927	59 065	55 974
Primes Acquisées	54 892	57 745	58 405	82 897	82 618

Ratio S/P	84%	68%	68%	71%	68%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2005			2004
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	72 726	39 913	32 813	35 380
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	21 865	12 913	8 951	11 572
Provision pour sinistres à la clôture	49 022	26 127	22 895	22 029
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	1 840	873	967	1 779

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

Néant.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Retraite	316	-
Risques et Charges	251	1 116
TOTAL	567	1 116

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 962	4 158	4 158	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 096	5 509	5 509	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	4 092	5 107	5 107	-
Total	13 150	14 774	14 774	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	134	43
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	134	43

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2004	2005
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	162	141
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	100	300
Autres charges à payer	817	5
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	88	71
Autres charges à payer	754	717
État		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	728	1 011
Autres charges à payer	1 443	2 857
TOTAL	4 092	5 102
Produits à percevoir	2004	2005
Personnel	10	7
Organismes sociaux	-	-
État	459	369
Autres charges à payer	2 583	2 218
TOTAL	3 052	2 594

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	3 662	103
Estimation des indemnités conventionnelles de mise à la retraite	-	236
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	3 662	339
Engagements reçus	Montant au 31/12/2004	Montant au 31/12/2005
Comptes gagés par les réassureurs	33 817	38 553
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	33 817	38 553

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Domages corporels individuels (20)	Domages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Domages aux biens des particuliers (24)	Domages aux biens des professionnels (25)	Domages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transports (34)	Construction dommages (35)	Construction R.C. (36)	Total Affaires directes	Acceptations
Primes acquises	83 320	3 496	13 040	16 354	17 386	15 925	2 641	2 668	2 226	252	886	323	748	-	716	83 190	130
Primes	83 600	3 436	13 084	16 229	17 437	15 997	2 626	2 667	2 231	265	1 239	323	716	-	716	83 471	129
Variation de primes non acquises	280	-60	44	-125	51	72	-15	-1	5	13	353	-	-32	-	-	281	-1
Charges de prestations	58 737	1 955	9 473	10 996	11 615	13 285	2 296	491	1 729	32	725	13	415	-1 015	1 531	58 694	43
Prestations et frais payés	54 222	1 441	9 294	11 890	12 263	10 684	1 156	183	1 191	53	695	3	429	606	992	54 153	69
Variation des provisions pour prestations	4 515	514	179	-894	-648	2 601	1 140	308	538	-21	30	10	-14	-1 621	539	4 541	-26
Solde de souscription	24 583	1 541	3 567	5 358	5 771	2 640	345	2 177	497	220	161	310	333	1 015	-815	24 496	87
Frais d'acquisition	13 059	549	2 047	2 567	2 729	2 500	415	419	349	40	139	51	117	-	112	5 243	-
Autres charges nettes de gestion	5 243	220	822	1 031	1 096	1 004	166	168	140	16	56	20	47	-	45	-	-
Charges d'acquisition et de gestion	18 302	769	2 869	3 598	3 825	3 504	581	587	489	56	195	71	164	-	157	5 243	-
Produits nets des placements	2 321	90	108	928	110	270	67	23	127	3	1	-	12	128	322	-	18
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	2 321	90	108	928	110	270	67	23	127	3	1	-	12	128	322	-	18
Part des réassureurs dans les primes acquises	53 291	2 048	8 301	10 311	10 965	10 205	1 910	2 668	1 362	85	637	13	471	-	60	29 490	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	29 490	823	4 873	6 319	6 920	6 012	762	171	637	26	347	-	226	112	372	4 084	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	4 084	293	55	-489	-251	2 096	827	300	280	-6	18	-	6	-120	-86	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	13 148	491	1 936	2 574	2 761	2 463	438	875	333	26	120	3	118	-	19	13 148	-
Solde de réassurance	-6 569	-441	-1 437	-1 907	-1 535	366	117	-1 322	-112	-39	-152	-10	-121	-8	245	-12 258	-
Résultat technique	2 033	421	-631	781	521	-228	-52	291	23	128	-185	229	60	1 135	-405	6 995	105
Hors compte																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	18 963	112	198	4 195	4 821	5 525	438	852	449	207	353	-	210	-	-	-	3
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	18 683	172	154	4 320	4 770	5 453	453	853	444	194	-	-	242	-	-	18 960	4
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	82 296	3 975	4 549	29 679	3 452	9 418	2 809	1 015	4 009	124	30	10	476	4 302	14 077	18 679	691
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	77 075	3 432	4 423	29 896	4 089	6 798	1 666	706	3 503	145	-	-	489	5 911	13 509	81 605	714
Autres provisions techniques à la clôture	1 172	10	278	437	-	-	1	-	320	-	-	-	-	-	-	76 361	126
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 878	39	225	1 114	11	19	4	1	288	-	-	-	1	12	29	1 046	129

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 2 321 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	166
Frais externes de gestion	84
Frais internes	5
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	255
Amortissement des différences de prix de remboursement	128
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	128
Moins values réalisées	25
Dotation à la réserve de capitalisation	1 472
Pertes provenant de la réalisation des placements	1 497
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	1 880

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	17
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 394
Revenus des placements	1 412
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	-
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	139
Intérêts et produits financiers divers	2
Autres produits de placements	141
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	3 288
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	3 288
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	4 841

NET	2 961
------------	--------------

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	113	195	32	84	482	907
Charges internes	1 612	3 121	390	5	909	6 038
Dotations aux amortissements et aux provisions	73	201	42	-	41	357
Autres	-	65	-	-	-	65
TOTAL	1 798	3 582	465	89	1 433	7 367

5.4 Charges de personnel

	2004	2005
Salaires	2 171	1 534
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	823	773
Autres	-	-
TOTAL	2 994	2 307

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2005
Produits exceptionnels	
Indemnités compensatrices	67
Cession d'éléments d'actif	13
Divers	82
Reprises provisions risque & charges	148
Total produits exceptionnels	310
Charges exceptionnelles	
Indemnités compensatrices	379
Cession d'éléments d'actif	3
Divers	339
Dotation provisions risque & charges	1 111
Total charges exceptionnelles	1 832
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 521

5.6 Primes brutes émises

	2004	2005
Primes d'assurance directe en France	82 560	83 600
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	82 560	83 600

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

L'effectif à la clôture était de 44 personnes, et était composé de :

- cadres : 15
- inspecteurs : 3
- non cadres : 26

6.2 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,99 % du capital de la société.

6.3 Mandats

Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none">- Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)- Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)- Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme)- Administrateur de la société April Group- Président de la SICAV Unigestion <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme.- Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden- Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de la SICAV Khorum <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)- Directeur général de la Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)- Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
--------------	--

Henry Lagache	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : - Vice-Présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) - Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : - Représentant permanent de Monceau Retraite & Épargne au Conseil d'administration de la SICAV Khorum</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Paul Tassel	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : - Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) - Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : - Président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) - Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) - Président et directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) - Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) - Vice-Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) - Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de la Mutuelle de l'Allier et des Régions Françaises (société d'assurance mutuelle) - Vice Président du groupe Pasteur Mutualité</p>
Philippe Desage	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : - Administrateur de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) - Représentant permanent de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau au Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)</p>
Jean-Marc Poisson	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Jean-Pierre Seroin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : - Représentant permanent de Capma & Capmi au conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : - Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) - Administrateur de la Mutuelle centrale de réassurance (société d'assurance mutuelle) - Vice président de l'Umam (union de mutuelles d'assurance) - Vice président de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) - Administrateur de la Ciam (société d'assurance mutuelle)</p>

Hubert Gozard	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Alain Gerbaldi	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Henri Saint Olive	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) - Président du conseil d'administration de la Banque Saint Olive - Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie - Président du conseil d'administration de ENYO - Membre du conseil de surveillance de Prodith - Administrateur de Vinci - Membre du conseil de surveillance de EURAZEO <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la Ciam (société d'assurance mutuelle) - Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Pierre Terray	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Marf (société d'assurance mutuelle)</p>
Michel de Guigné	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil d'administration de la Marf (société d'assurance mutuelle) - Administrateur de la Mutuelle centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Bernard Petipierre	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Philippe Charté	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Étoile</p>

Robert Choplin	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Administrateur de la Mutuelle centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Jean Brisset	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant</p>
Serge Benard	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant</p>
Guy Beaumont	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant</p>
Jean-Pierre Thiolat	<p><i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> - Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) - Président du conseil de surveillance de Thiolat SAS - Administrateur de Thiolat Développement SA - Administrateur de UGEPAR Services</p> <p><i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant</p> <p><i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> - Vice Président de la Mutuelle centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) - Vice Président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) - Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle de l'Allier et des Régions Françaises (société d'assurance mutuelle)</p>

6.4

Actionnariat

Capma & Capmi	1 action soit	0,0001 %
Mutuelle Centrale de Réassurance	997.355 actions soit	99,9994 %
Monceau Investissements Mobiliers	2 actions soit	0,0002 %
Monceau Retraite & Epargne	1 action soit	0,0001 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0001 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0001 %
Guy Beaumont	1 action soit	0,0001 %
Serge Benard	1 action soit	0,0001 %
Jean Brisset	1 action soit	0,0001 %
Robert Choplin	1 action soit	0,0001 %
François Cochet	1 action soit	0,0001 %
Jean de Gaulle	1 action soit	0,0001 %

Alain Gerbaldi	1 action soit	0,0001 %
Philippe Charté	1 action soit	0,0001 %
Bernard Petitpierre	1 action soit	0,0001 %
Henri Saint Olive	1 action soit	0,0001 %
Jean-Pierre Thiolat	1 action soit	0,0001 %
Michel de Guigné	1 action soit	0,0001 %
Pierre Terray	1 action soit	0,0001 %
Hubert Gozard	1 action soit	0,0001 %

6.5

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2001	2002	2003	2004	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 200	15 200	15 200	15 200	15 200
Nombre des actions ordinaires existantes	997 375	997 375	997 375	997 375	997 375
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	56 958	58 157	61 659	82 560	83 600
Résultat avant impôts et participation des salariés	-993	-1 594	2 909	130	1 174
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	0
Participation des salariés au titre de l'exercice	96	-2	153	183	389
Résultat après impôts et participation des salariés	-1 089	-1 591	2 756	-53	786
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-1,092	-1,596	2,763	-0,053	0,788
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	64	61	60	58	47
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 821	1 728	1 742	2 171	1 534
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale , œuvres sociales etc.)	951	773	802	823	773

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2006

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter l'excédent de l'exercice s'élevant à 785 547 euros au compte report à nouveau. L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Résolution adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code du commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Résolution adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de Capma & Capmi. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de Mutuelle Centrale de Réassurance. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monceau Investissements Immobiliers. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite par le Conseil de surveillance de M. Philippe Charté, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. André Nouvellon, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Résolution adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, Tour Le Vinci, 4 allée de l'arche - 92075 La Défense Cedex. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme pour six ans Monsieur Charles de Boisriou, 39, rue de Wattignies - 75012 Paris, comme Commissaire aux comptes suppléant. Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité

Dixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 30.000 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme d'assurance à directoire et conseil de surveillance,
au capital de 15 200 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com